



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 23423

## Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la répartition des 4 000 postes supplémentaires d'assistants d'éducation créés pour la rentrée scolaire 2003-2004. Le département de la Réunion souffre depuis plusieurs années d'un déficit en postes d'encadrement au niveau de l'ensemble de l'académie et se trouve par ailleurs confronté à de graves problématiques économiques, sociales et démographiques avec un taux de chômage, en particulier celui des jeunes, de trois à quatre fois supérieur à celui de la moyenne métropolitaine. C'est pourquoi, il souhaite connaître le nombre de postes d'assistants d'éducation accordé à la Réunion pour la prochaine rentrée scolaire et savoir dans quelle mesure une dotation supplémentaire pourrait être attribuée au département pour compenser le manque d'effectif et permettre ainsi, l'égalité des chances entre les jeunes Réunionnais et les jeunes métropolitains.

## Texte de la réponse

Les assistants d'éducation ont été créés par la loi du 30 avril 2003. Ils ont vocation à remplacer à terme la totalité des maîtres d'internat et surveillants d'externat en ce qui concerne la surveillance des élèves du second degré. Le dispositif des assistants d'éducation permettra, également, de pérenniser une partie des fonctions exercées dans le cadre du dispositif des emplois jeunes de l'éducation nationale qui arrive progressivement à son terme. Ainsi, après avoir pris en compte les besoins spécifiques de l'académie de la Réunion, une dotation de 473 équivalents-temps plein d'assistants d'éducation est attribuée dès le 1er septembre 2003. Ce système, beaucoup plus souple que les précédents, répondra aux besoins extrêmement diversifiés des établissements scolaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. René-Paul Victoria](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23423

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 août 2003, page 6244

**Réponse publiée le :** 24 novembre 2003, page 9021